

PREFECTURE DES ARDENNES

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DE L'URBANISME,
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA CULTURE

**A R R E T E N° 2001/295
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION
DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL
DU SITE NATURA 2000 N° 53
« PRAIRIES DE LA VALLEE DE L' AISNE »**

**Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU le décret modifié n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

VU le décret modifié n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2001.124 du 3 mai 2001 donnant délégation de signature à M. Marc de LA FOREST-DIVONNE, Secrétaire Général de la Préfecture des Ardennes,

VU l'arrêté préfectoral n° 2001.68 du 7 mars 2001 portant constitution du comité de pilotage local du site Natura 2000 n° 53 « Prairies de la Vallée de l'Aisne » pour l'élaboration du document d'objectifs ;

VU les avis des Sous-Préfets de Rethel et Vouziers, du Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt et du Directeur Régional de l'Environnement ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Ardennes,

ARRETE

Article 1^{er} – La composition du comité de pilotage local du site NATURA 2000 n° 53 « Prairies de la vallée de l'Aisne » est modifiée comme suit :

Pour les élus :

- M. le Maire de BALLAY ou son représentant.

Pour les organismes socio-professionnels et associations :

Ajouter :

- M. le Président de la Fédération de Chasse ou son représentant
- M. Raphaël AUBLET, route de Bertoncourt, 08300 NOVY CHEVRIERES, mandataire de la coordination rurale, ou son représentant
- M. Didier NOËL, 08250 MONTCHEUTIN, mandataire de la Confédération Paysanne, ou son représentant.

Article 2 – Les autres termes de l'arrêté restent inchangés.

Article 3 – Le Secrétaire Général de la Préfecture des Ardennes, MM. les Sous-Préfets de Rethel et Vouziers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre de la commission.

Charleville-Mézières, le 28 août 2001

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Pour ampliation
L'Attaché de Préfecture
Chef de Bureau


Dominique LARONDE

Signé : Marc de LA FOREST-DIVONNE